Participation citoyenne
GrandAngoulême
Conseil de développement

Saisine septembre 2022

Avis du Conseil de développement de GrandAngoulême sur le Projet d'Aménagement Stratégique

Démarche *Cartéclima !*

Grand Angoulême

REMARQUES GÉNERALES

Comment lire l'avis intermédiaire du Conseil de Développement sur la phase PAS de la démarche Cartéclima ?

Avec le PAS s'ouvre le temps des perspectives sur lesquelles les élus de GrandAngoulême vont devoir s'accorder pour entrer dans une phase décisionnelle, c'est-à-dire faire des choix stratégiques, donc politiques dans le plein et noble sens du terme, puisqu'il va s'agir d'orienter tous les moyens de l'action publique au service du territoire et au bénéfice de ses habitants.

Les remarques qui suivront sur les ambitions affichées sont donc à prendre avec les précautions d'usage, face à un cadre juridique dont les attendus sont clairs (diviser par deux la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2021 et 2030 (révolu) par rapport à la consommation observée entre 2011 et 2020 (révolu), mais aussi à déterminer une trajectoire de réduction de l'artificialisation des sols pour atteindre le Zéro Artificialisation Nette des sols en 2050…).

Mais nous avons constaté à la lecture des ambitions, qu'en l'état il demeure beaucoup trop d'objectifs à cerner, à chiffrer, à définir dans leur temporalité et dans la vérification même de ce qui est à portée des compétences propres à l'Agglomération et de ce qui demeure de l'ordre d'hypothèses s'appuyant sur la volonté nécessaire et partagée d'autres niveaux d'acteurs. Ceux de l'agriculture, ceux de l'économie, ceux des autres niveaux de décisions publiques, des Communes à l'Europe, tous auront leur mot à dire et leur contribution à apporter.
La prochaine étape de planning et de construction budgétaire sera alors essentielle dans la mise en oeuvre de la stratégie politique.

Nous pouvons néanmoins réaffirmer que notre regard sur le territoire de demain s'appuie sur une conviction profonde, déterminante et, nous en sommes convaincus, partagée sur le fond par les élus de GrandAngoulême et leurs services. Face aux échéances, et aux injonctions parfois paradoxales, qui visent à répondre au changement climatique, à la réduction de l'empreinte négative des activités humaines de tous niveaux, privées et collectives, tout en contribuant au maintien d'une attractivité, à une relocalisation de l'industrie à l'échelle territoriale et donc à une autre forme de développement social et sociétal, rien ne PEUT, rien ne DOIT se faire sans un consentement éclairé des habitants de ce territoire, et plus encore si possible sans leur ADHÉSION, il en faut jamais oublier qu'ils sont l'ALPHA et l'OMÉGA de toutes les actions politiques publiques mises en œuvre. Ils sont aussi responsables dans les changements de comportements qu'ils auront à adopter, ils ne peuvent être oubliés dans la définition des contours dans lesquels cela va s'opérer.

Nous avons récemment, et avec le concours de GrandAngoulême, lancé une campagne de sensibilisation à notre existence et à la possibilité de nous rejoindre, portée par les portraits de trois de nos membres, elle affirme[1] :

« PARTAGEZ, PROPOSEZ, MOUILLEZ-VOUS ! »
« JE ME MÊLE DE CE QUI ME REGARDE »
« EXPRIMEZ-VOUS AILLEURS QUE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX »

Elle illustre avec humour notre engagement : celui de conjuguer l'urgence démocratique à la réponse à apporter collectivement à l'urgence climatique !

1. Campagne de communication « On a toutes et tous notre mot à dire », Septembre 2023

AMBITION 1 : Préserver et valoriser nos ressources pour s'adapter et atténuer les effets du changement climatique et maintenir une qualité de vie

D'un point de vue général pour cette ambition, le Conseil de développement s'interroge sur les moyens que maîtrise et contrôle GrandAngoulême. Quel est son pouvoir financier, réglementaire ou normatif ?

La déclinaison de cette ambition devrait mieux faire apparaître les enjeux qui seront à l'initiative de GrandAngoulême de ceux qui seront accompagnés par elle.

> L'information, la sensibilisation de nos citoyens sur ces enjeux, sur la construction de solutions et la pertinence des actions décidées sont des dimensions qui doivent être mises en avant. Dans ce cadre, l'éducation populaire a un rôle clé à jouer qu'il convient de souligner et d'encourager.

De nombreuses actions ne font pas apparaître les ruptures de demain au regard des pratiques actuelles. Ce sont par exemple « Favoriser la densification de l'immobilier d'entreprises » ou « Choisir attentivement les lieux d'extension urbaine en privilégiant la continuité des pôles de vie et en veillant à limiter leur impact paysager et environnemental ». Des enjeux moins vagues, des objectifs plus précis, la description d'une méthode de suivi et de reporting du déroulement du PAS dès cette étape crédibiliseraient la démarche.

D'un point de vue plus particulier, le Conseil de développement rappelle que sur la préservation du cadre de vie, incluant le paysage, les entrées de ville souffrent de maux conjoints et généraux : habitats dégradés, implantations anarchiques des espaces commerciaux et d'activités, pas de réflexions pour une mobilité pour tous (personnes en situation de handicap, PMR...) aux mobilités alternatives à la voiture (piétons et cyclomobilité par exemple), dessertes en transport en commun inégales.

Concernant les enjeux liés à la trame verte et bleue, à la préservation des zones humides et la densification des corridors écologiques, le Conseil de développement s'étonne que ces enjeux fondamentaux et dimensionnant pour la politique d'aménagement future ne soient pas mieux déclinés en termes quantitatifs par secteurs (trame verte) ou par bassins (trame bleue) dès cette phase de réflexion et d'expression du projet stratégique

AMBITION 2 : Un territoire accueillant et attractif qui s'engage pour la relocalisation de l'économie et la transition écologique

L'ambition 2 et ses trois objectifs axés sur la décarbonation de l'économie, l'amélioration de la qualité territoriale, et la promotion d'un aménagement et construction durables, nécessitent une meilleure articulation et priorisation. Les orientations au sein de cette ambition, bien qu'elles soient toutes des facettes de l'attractivité du territoire, cherchent à couvrir un large éventail de domaines d'action sans établir de priorités, ni s'attarder sur les ressources à mobiliser.

Ces orientations semblent principalement reposer sur l'engagement des citoyens. **Or, le Conseil de développement rappelle qu'il est du ressort de GrandAngoulême de développer les infrastructures et l'offre de services nécessaires pour accompagner ce changement de comportement. Le rôle des entreprises est peu abordé, de même que la nécessaire coopération entre acteurs de différents échelons territoriaux, sans laquelle certaines orientations énoncées risquent de rester hors portée** (ex. quid des relations avec les intercommunalités voisines, le Conseil départemental, la Région, quid de la possibilité de création d'une SEM pour la mise en place de projets d'EnR, etc.).

De manière plus concrète, nous souhaitons souligner trois points qui méritent d'être étoffés dans le PAS.
En ce qui concerne **l'amélioration de l'enseignement supérieur**, il est impératif de clarifier comment GrandAngoulême prévoit d'intensifier la vie étudiante, notamment en matière de services, d'infrastructures, de (ré)aménagement des campus, et de logements. Le Conseil de développement précise également que le catalogue de formations Bac+5 et plus doit être enrichi, de manière à offrir aux étudiants angoumoisins et charentais la possibilité de poursuivre leurs études et de rester sur le territoire.

La **reconstruction des services de santé** doit occuper une place plus importante dans cette ambition d'amélioration de l'attractivité du territoire, car le territoire charentais est déjà qualifié de désert médical, caractérisé par seulement 11,4 médecins généralistes pour 10 000 habitants et 5 dentistes par 10 000 habitants en 2019 .

De même, la **gestion de l'eau** est abordée de manière peu précise, et des mesures plus contraignantes, telles que l'obligation de réemploi des eaux usées et la séparation des réseaux pour les nouvelles constructions, méritent d'être explicitées.

Trois thématiques méritent d'être étoffées dans le PAS :

1. **L'enseignement supérieur :** quelle stratégie en termes d'intensification de la vie étudiante ?
2. **La reconstruction des services de santé** comme vecteur d'amélioration de l'attractivité du territoire ;
3. **La gestion de l'eau en lien** avec la stratégie foncière

AMBITION 3 : L'habitat, les mobilités et le lien social : leviers de la cohésion territoriale

L'ambition 3 recouvre un vaste ensemble qui comprend l'habitat, les mobilités et le lien social, ces leviers étant identifiés comme facteurs de la cohésion territoriale. Les trois objectifs qui la composent sont pétris de bonnes intentions. Il nous est toutefois difficile d'évaluer le niveau d'ambition et de pertinence des orientations, car elles semblent davantage constituer un catalogue de mesures, plutôt qu'un plan structuré, avec un budget défini, une échelle temporelle, des indicateurs mesurables, et une finalité précise.

Nous constatons qu'une grande partie des orientations de l'objectif 3.1 s'appuient sur la volonté d'acteurs privés, hors de la sphère d'influence directe de l'agglomération. **Cette dernière est-elle en mesure d'élaborer une réglementation les conduisant à aller dans le sens de la volonté politique locale ?**

Les orientations de l'objectif 3.2 doivent être mieux articulées et priorisées car en l'état, elles peuvent paraître contradictoires. Le PAS affirme la nécessité de réduire le trafic, mais ne remet pour autant pas en cause le **stationnement à destination**, dont on sait qu'il est le premier levier à activer pour décarboner les transports. A l'inverse, le PAS souhaite encourager le covoiturage : mesure qui est en effet utile, mais qui est peu efficace sur le court terme. En effet, les 3 600 trajets en covoiturage répertoriés sur l'année 2022 ne représentent qu'environ 1% de tous les trajets quotidiens effectués sur le territoire.

De même, le projet consistant à améliorer l'attractivité du réseau des transports en commun est louable.
Il semble cependant nécessaire de commencer par revoir le fonctionnement actuel des transports en commun sur le territoire :

- Repenser certaines lignes de bus actuelles ;
- Créer des lignes périphériques qui ne passent pas par la ville d'Angoulême ;
- Permettre une desserte des zones rurales en coopération avec Nouvelle-Aquitaine Mobilités ;
- Mener une réflexion avec le Département sur le transport des collégiens ;
- Proposer des temporalités concrètes sur la réouverture de la ligne Angoulême-Limoges, la gare de Ruelle, et la desserte d'Angoulême au départ de Paris/Bordeaux/Poitiers/Saintes.

Finalement, l'objectif 3.3 mérite d'être développé avec au moins le même niveau de profondeur que les autres objectifs, en commençant par la définition de la notion de cohésion sociale. Les thèmes retenus (« accès aux services numériques » et « mobilisation des citoyens ») sont réducteurs, et loin de refléter les inégalités sociales de notre territoire. Par ailleurs, il n'est pas fait mention du soutien aux **acteurs locaux** œuvrant pour l'inclusion numérique. Ce sont pourtant des maillons essentiels de toute politique visant à améliorer **l'accès au numérique pour tous.**

ANNEXE 1

COMPOSITION DU GROUPE PROJET

NOM	Prénom	Collège
BUISSET	Thierry	Habitant de Ruelle sur Touvre
CAVAILLE	Michel	Centre Information Jeunesse d'Angoulême
CURMI	**André**	**Représentant de la commune de Mouthiers sur Boëme Co-animateur du groupe**
DELAGE	Anaïs	Habitante d'Angoulême
DEMAISON	**Eric**	**Représentant de la commune de Ruelle - Sur - Touvre Co-animateur du groupe**
DOUMIC	Sébastien	Association ICAMAGA
FONDS	Marie	Habitante de Vindelle
GASCHET	Sylvain	Habitant de Fléac
GUITTON	Philippe	Association LAPPLA.NET
LACHGAR	Salmi	Représentant de la commune de Magnac-sur-Touvre
MERCIER-BILLOUT	Danièle	UDAF
MESNARD	Yves	Association Valentin Haüy
MINGAT	Gaëlle	Habitante de Soyaux
MONJARRET	Philippe	Représentant de la commune d'Angoulême
PETKOVA	**Marina**	**Habitante d'Angoulême Rapporteure du groupe**
PAGES	Florence	Habitante d'Angoulême
PINEL	Marjolaine	Habitante d'Angoulême
PITRON	François	Représentant de la commune de Roullet-Saint-Estèphe
ROUGIER	Hugo	Représentant de la commune de Dignac

ANNEXE 2

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Projet d'Aménagement Stratégique du Schéma de Cohérence Territoriale valant Plan Climat Air Energie Territorial, Version du 9 septembre 2023 ;

- Courrier de saisine du Conseil de développement sur la démarche Cartéclima, 13 octobre 2022 ;

- Campagne de communication initiée par le Conseil de développement *« On a toutes et tous notre mot à dire ! »*, Septembre 2023.

Participation citoyenne
GrandAngoulême
Conseil de développement

Donnons notre **regard** sur le **territoire** de demain.

Conseil de développement de GrandAngoulême
25 Bd Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX
05 45 93 08 28 / conseildedeveloppement@grandangouleme.fr
www.codevgrandangouleme.fr
Facebook : Codevangouleme16

Grand Angoulême